

MISSION

La corporation de transport adapté et collectif des Îles assure la mobilité de la population par un service inclusif, fiable et sécuritaire sur son territoire.

VISION

La Corporation de transport adapté et collectif des Îles-de-la-Madeleine a la capacité de mobiliser ses partenaires et sa clientèle pour répondre aux besoins croissants. Par son professionnalisme et son engagement, elle contribue de façon déterminante à la prospérité et à la mobilité durable de sa population.

NOS VALEURS

- Respect
- Professionnalisme
- Engagement
- Mobilité durable



SERVICE DE TRANSPORT
PORTE À PORTE

IMPORTANT!

Pour assurer une gestion équitable et optimale de nos services, notre offre de service est ajustée en fonction de notre capacité logistique et financière.

NOS BUREAUX

212- 330 chemin principal
Cap-aux-Meules, QC
G4T 1C9



418-986-6050

Taciles.bureau@hotmail.com

HORAIRE

Île centrale et Havre-aux-Maisons
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

- Havre-Aubert et Bassin
Lundi, mercredi et vendredi : départ à 10h et retour à 14h
- Grande-Entrée et Grosse-Île
Selon la capacité logistique et financière.
- Réservation
Avant midi la veille du déplacement
- Fermé les jours fériés

Service les fins de semaine pour les travailleurs et stagiaires seulement

TARIF : 4\$

PRIORITÉS

- Travail (incluant les stages et les plateaux)
- Études
- Soins médicaux
- Loisirs et affaires personnelles

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

- Avoir sa carte de transport en main;
- Être prêt 10 minutes avant l'heure assignée (le chauffeur peut arriver 10 minutes avant ou après l'heure prévue du déplacement);
- Aviser le centre de réservation 2 heures à l'avance si vous devez annuler;

DROITS DE L'USAGER

- Transport sécuritaire;
- Le chauffeur a le devoir de vous attendre 5 minutes;
- Respect, confidentialité, courtoise.
- Recevoir l'assistance requise tout au long du déplacement;
- Aide à monter et à descendre du véhicule.

DÉMARCHE POUR ACCÉDER AU TRANSPORT ADAPTÉ

Étape 1

Vous devez faire une demande d'admission: les critères d'admissibilité sont déterminés par le Gouvernement du Québec. Pour connaître les conditions d'admissibilité et les normes en vigueur, veuillez nous contacter.

Étape 2

Si vous êtes éligible, vous aurez la possibilité de récupérer une carte de transport dans nos locaux.

Étape 3

Vous pourrez ensuite effectuer une réservation en téléphonant à nos bureaux au moins 24 heures à l'avance. Ensuite, un véhicule du TAC viendra vous chercher à votre domicile et vous emmènera à votre destination, et vice-versa.